

REGLEMENT DU CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL 2021



ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Barpais dans la décoration, l'illumination de leur maison et jardin ou de leur appartement et balcons situés sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville du Barp.

- Les participants doivent être libres d'un mandat électoral
- Les décorations doivent être visibles de la rue de 18h30 à 20h30

Conseil : Pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU JURY

Le jury, composé d'élus en charge du projet et des élus du Conseil Municipal et le Conseil Municipal des Enfants, effectuera des visites de nuit. Les membres du jury sont exclus du concours. Les 3 premiers lauréats seront récompensés.

ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication sur les différents supports de la ville.



INSCRIPTIONS AU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOËL

Maison et Jardin & Appartement et Balcon

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :email :

Catégorie Maison et Jardin (visibles de la rue de 18h30 à 20h30)

Catégorie Appartement et Balcon (visibles de la rue de 18h30 à 20h30)

**Bulletin à retourner en Mairie au plus tard le Mardi 30 Novembre 2021 ou par email :
communication@lebarp.fr**



Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël

Date :

signature

